Image not found or type unknown

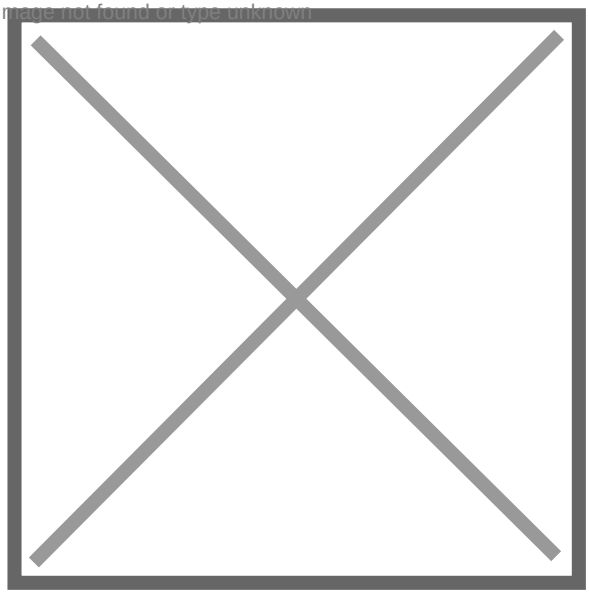

Modification cdd tps plein en tps partiel

Par **gaelle91**, le **19/10/2012** à **11:10**

Bonjour,
Voici mon profil :
Contrat CAE de 2010 à 2012 dans une association convention 1966.
Octobre 2012 : cdd remplacement à temps plein.
Pas de finances pour un contrat pro ...
Voici ma question :
pour pourvoir ce poste définitivement : mon employeur souhaite que je me forme à un titre professionnel officiel.
J'ai donc trouvé un organisme de formation prêt à me prendre 3jours par semaine
pour me libérer les 2 autres afin de faire un CDD.
Est il possible de prolonger mon CDD en modifiant mon temps de travail le temps de ma formation ?
Ou bien l'employeur peut il me faire une fin de contrat jusqu'à avant ma formation, pour pouvoir signer un nouveau contrat avec de nouveaux termes ???

Je vous remercie par avance de vos réponses !

Gaëlle

Par **pat76**, le **19/10/2012** à **15:02**

Bonjour

A quelle date ce termine le CDD à temps plein pour le remplacement d'un salarié?

Par **gaelle91**, le **19/10/2012** à **15:30**

Il se termine le 31 octobre.
Ma formation commencerait le 26 novembre.
Je précise que mon CAE et mon CDD sont fait dans la même association ...
On a fait une fin de contrat pour pouvoir démarrer le CDD.

Qu'en pensez vous ?

Par **pat76**, le **19/10/2012** à **17:09**

C'est l'employeur qui va financer la formation?

Par **gaelle91**, le **19/10/2012** à **21:08**

Non hélas d'autres projets de formation sont déjà engagés. Il faut donc trouvé les financements ailleurs et à priori j'ai trouvé ^^

Par **pat76**, le **20/10/2012** à **14:18**

Bonjour

C'est pourtant l'employeur qui vous demande d'avoir cette formation pour vous embaucher en CDI?

Votre CDD se termine le 31 octobre qu'allez vous faire entre le 31 octobre et le 26 novembre?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés